

[traduction du STTP]

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Monsieur Denis Lemelin
Président national
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 1^{er} mai 2008, concernant l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.

Comme vous le savez, Postes Canada est une société d'État qui relève du Parlement, par mon intermédiaire, et qui est indépendante du gouvernement fédéral. À titre de ministre responsable de Postes Canada, mon rôle consiste à déterminer les grandes orientations de la Société, tout en respectant son autonomie opérationnelle à d'autres égards.

Le 21 avril 2008, j'ai annoncé que le gouvernement canadien allait effectuer un examen stratégique de Postes Canada et que cet examen allait être réalisé par un comité consultatif indépendant en fonction d'un cadre de référence établi. Par le biais de cet avis public, j'ai encouragé la population à soumettre par écrit des mémoires au comité consultatif et j'ai invité les personnes intéressées à consulter le site Web du comité consultatif pour obtenir de plus amples renseignements.

Comme l'indique le cadre de référence, le comité consultatif me remettra un rapport d'étape d'ici la fin du mois de septembre pour m'informer des progrès de ses travaux. À l'exception des sections comportant de l'information délicate sur le plan commercial, le rapport final, qui devrait être déposé en décembre 2008, sera rendu public.

Pendant la durée de l'Examen, Postes Canada doit pouvoir poursuivre ses opérations. Les activités entreprises avant l'annonce de l'Examen se poursuivront pendant que le comité consultatif préparera son rapport. Il s'agit notamment des efforts déployés par Postes Canada pour se conformer à la directive du gouvernement sur la livraison du courrier en milieu rural et son obligation d'assurer la sécurité de ses employées et employés. Le processus parlementaire fera en sorte que chaque question relative au projet de loi C-14 pourra être débattue et examinée avant que tout changement à la *Loi sur la Société canadienne des postes* prenne force de loi.

Je constate que vous avez déjà remis une copie de votre lettre au comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui voudra peut-être répondre ultérieurement à certaines des questions plus précises soulevées dans votre lettre.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me communiquer vos préoccupations au sujet de l'Examen stratégique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Honorable Lawrence Cannon, c.p., député

c.c. David Christopherson, député
Mario Laframboise, député
Mark Holland, député

gl/scfp 1979